

LETTRES DES EVEQUES

AU SUJET DE

L'INFLUENCE INDUE.

LETTRE DE MGR L. F. LAFLECHE EV. DES TROIS-RIVIERES.

{ SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES.
26 Février 1878.

A Son Excellence Mgr G. Courcy, Ev. d'Ardagh,

Délégué Apostolique au Canada.

Monsieur,

La session du parlement de Québec touche à sa fin, et il est inutile aujourd'hui de s'occuper du projet de loi en question. Cependant la protestation des Evêques contre l'interprétation de la loi donnée par la Cour Suprême au sujet de l'influence indue cléricale est là et dit encore à tous les catholiques l'opinion et le désir de l'Episcopat sur cette grave question. Si nous n'avions pas contre nous les catholiques libéraux qui ont les premiers soulevé, et décidé cette question en leur faveur, nous n'aurions pas grand chose à craindre des protestants. Il me semble maintenant que c'est aux législateurs à agir et à voir ce qu'il est possible de faire, ou à nous faire connaître les difficultés qui les arrêtent, s'ils croient qu'il est impossible d'accéder à notre demande. Nous ne devons pas nous mêmes admettre ces difficultés avant qu'ils nous les aient exposées, si nous les trouvons réellement fondées, il nous sera facile de leur répondre. "*nemo tenetur ad impossibile.*"

Il me semble cependant que la loi pourrait être modifiée sans toucher à la question, et il y aurait certainement moins d'inconvénients à l'exécuter ainsi négativement. Les violations de la loi électorale qui ont eu lieu et qui ne manqueront pas sans doute de se reproduire aux prochaines élections, donneront probablement occasion à des amendements, ça sera le temps favorable pour faire disparaître cette ambigüité qui a donné lieu à l'interprétation dont nous avons eu à nous plaindre.

Je demeure avec la plus haute considération de Votre Excellence le tout dévoué serviteur et frère en J. C.

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIERES.